

DECRET N°2013-336 DU 26 AOÛT 2013

portant approbation de la contribution de la
Loterie Nationale du Bénin à la lutte
contre l'insécurité.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et Semi-publiques ;
- Vu** le décret n°2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2011-268 du 02 avril 2011 portant approbation des Statuts de la Loterie Nationale du Bénin ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 06 juin 2013,

D E C R E T E :

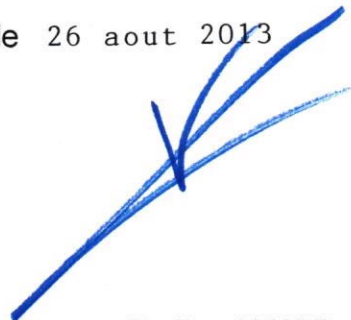
Article 1^{er} : Il est approuvé la contribution de la Loterie Nationale du Bénin à la lutte contre l'insécurité menée par le Gouvernement au cours de l'année 2013.

Article 2 : La contribution de la Loterie Nationale du Bénin, d'un montant total de **deux cent cinquante millions (250.000.000) de francs CFA**, est financée par prélèvement sur le « Fonds Spécial Investissement/L.N.B de 2012 et de 2013 » issu de la répartition des bénéfices des exercices 2012 et 2013. 4

Article 3 : Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 aout 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – HCJ 2 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – SGG 2 HAAC 2 – PM 2 – MEF 4 – Autres
Ministères 25 – DGB-CF-DGTCP-DGID-DGDDI-DGE 6 – IGF 1 – BN-DAN-DLC 3 – GCONG-DCCT-INSAE
3 – BCP-CSM-IGAA 3 – UAC-ENEAM-FADESP-FASEG 4 – UNIPAR 1 – JO 1 ✓